



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2004/19
5 décembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS et FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)
(Cent-trente-deuxième session, 9-12 mars 2004,
point 4.2.18 de l'ordre du jour)

PROJET DE COMPLÉMENT 2 AU RÈGLEMENT N° 109

(Pneumatiques rechapés pour véhicules utilitaires)

Transmis par le Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRRF à sa cinquante-quatrième session et il a été transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRRF/2003/2/Rev.1 modifié par TRANS/WP.29/GRRF/54 par. 36.

Paragraphe 6.4.9, modifier comme suit :

".....
....."

La formule type qui figure à l'annexe 9 du Règlement No 54..."

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET :

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>